

faux test intermédiaire de comptable corrigé	
durée : 90 minutes pour 75 points dès 50 points = 4.0 (réussi), dès 60 points = bonus de 10 points à l'examen final	
date : _____ prénom et nom : _____	

exercice 1	calculs	10 points
-------------------	---------	-----------

Pour chaque ligne du tableau suivant, inscrire le résultat de vos calculs dans la case de droite. Le détail des calculs n'est pas demandé.

Combien y-a-t-il de jours entre le 5 mars 2020 et le 17 avril 2020 ?	42 jours
Combien d'intérêts nets rapportent CHF 40'000.- déposés au taux de $\frac{3}{4}\%$, durant 22 jours ?	CHF 18.35
Quelle est la valeur nominale d'une obligation qui a rapporté CHF 300.- d'intérêts au taux de $\frac{1}{4}\%$?	CHF 120'000.-
Quel jour aurez-vous récupéré CHF 10.- d'intérêts si vous déposez CHF 4'000.- le 30 novembre 2020 à la banque ? le taux d'intérêt est de 0.6%.	150 j. 30 avril 2021
Quel est le montant d'amortissement à comptabiliser le 31 décembre si vous avez acheté un véhicule pour CHF 32'000.- (tva comprise, à 7.7%), le 12 octobre et que la durée de vie est prévue sur 5 ans (amortissement dégressif).	32'000 / 1.077 29'712.15 x 40% x 78 / 360 2'575.05

exercice 2	salaires et assurances sociales	10 points
-------------------	---------------------------------	-----------

Au sein de la société Travail SA, complétez le tableau suivant à l'aide des données de l'entreprise :

- Cotisation AVS/AI/APG : 10.6%
- Cotisation AC : 2.2% (plafond à CHF 148'200.-), 1% au delà.
- Cotisation LPP : 12% (minimum : 3'585.- seuil : 21'510.- déduction : 25'095.- plafond : 86'040.-)
- Cotisation LAA : P : 2.2% (plafond à CHF 148'200.-)
- Cotisation LAA : NP : 3.0% (plafond à CHF 148'200.-)

Employé-e	Salaire mensuel	Assurance	Cotisation mensuelle à charge de l'employé.e.
Aline ARONDE	2'000.-	LPP	CHF 17.95 (minimum)
Bernard BLONDO	6'000.-	Assurance chômage (AC)	66.-
Charlotte CART	5'400.-	AVS/AI/APG	286.20
Daniel DOVE	15'000.-	LAA : P	CHF 0.-
Emilie ESTEFAN	17'000.-	LAA : NP	CHF 370.50

exercice 3	journalisation	25 points
-------------------	----------------	-----------

Journaliser en utilisant les comptes les plus appropriés au sein de la société Comptabilité SA, les écritures concernent le mois de janvier 2021. L'entreprise est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue (méthode effective). Le nombre de ligne ne correspond pas forcément à l'espace nécessaire pour répondre.

- 1) Achat de marchandise à crédit, pour CHF 3'000.- h.t. (tva à 7.7%)
- 2) Comptabilisation du paiement d'un client pour CHF 9'000.-, par virement bancaire. Le client a payé dans les 5 jours et a donc bénéficié d'un escompte de 3%. La vente était soumise au taux de 2.5% de TVA.
- 3) Nous recevons une facture de téléphone, que nous payons immédiatement par virement postal, pour CHF 200.-, hors-taxes, (soumis à une TVA de 7.7%).
- 4) Le 20 janvier, nous vendons une machine pour CHF 4'000.- (h.t., tva à 7.7%). La machine avait été achetée pour CHF 12'000.- (h.t., tva à 7.7%), et amortie 3 fois de manière directe (durée de vie prévue 10 ans, linéaire)

n°	débit	crédit	libellé	débit	crédit
1	Achats de marchandises			3'000.-	-
	TVA r. s/ march.			231.-	-
	-	Créanciers-fournisseurs		-	3'231.-
2	-	Débiteurs-clients	9'000 x 100 / 97	-	9'278.35
	Escomptes accordés	-	$(9'278.35 / 1.025) \times 3 / 97$	271.55	-
	TVA due	-	$271.55 \times 2.5\%$	6.80	-
	Banque	-	= 97% du prix de départ TTC	9'000.-	-
3	Téléphone	-		200.-	-
	TVA r. s/ inv. et ace	-		15.40	-
	-	Poste		-	215.40
4	Amortissement	Machines	$12'000 \times 10 \times 20 / 36000$	66.65	66.65
	-	Machines	$12'000 - (12'000 \times 30\%) - 66.65$	-	8'333.35
	Débiteurs	-		4'308.-	-
	-	TVA due		-	308.-
	Charges exceptionnelles	-		4'333.35	-

- 5) Nous retirons CHF 5'000.- du compte bancaire.
- 6) Nous recevons le 25 janvier des intérêts sur nos obligations suisses Claffoutis SA, nominal CHF 50'000.-, taux d'intérêt de 2%, échéance le 25 janvier.
- 7) Nous recevons une facture de notre avocat d'Evian-les-Bains, pour EUR 4'000.-, au taux de 1.09
- 8) Nous encaissons ce jour par virement bancaire la vente de marchandise à notre client Triphon Tournesol, qui a déménagé en Bordurie. La facture envoyée, de BDB 30'000.- a été comptabilisée au taux de 1.47 (pour 100 unités) et le taux de change du jour est de 1.44 – 1.49.

n°	débit	crédit	libellé	débit	crédit
5	Caisse	Compte courant		5'000.-	5'000.-
6	-	Produits de placements financiers	$50'000 \times 2\%$	-	1'000.-
	IA à récupérer	-	$1'000 \times 35\%$	350.-	-
	Banque	-	$1'000 \times 65\%$	650.-	-
7	Frais juridiques	Créanciers-fournisseurs	$4'000 \times 1.09$	4'360.-	4'360.-
	TVA r. s/ inv. et ace	TVA due	$4'360 \times 7.7\%$	335.70	335.70
8	Banque	-	$30'000 \times 1.44 / 100$	432.-	-
	-	Débiteurs-clients	$30'000 \times 1.47 / 100$		441.-
	Ch. fin.	-		9.-	-

exercice 4	marchandises	10 points
-------------------	--------------	-----------

Au sein de l'entreprise suivante, calculez les éléments demandés, liées au statistiques 2020 :

Achats de marchandises	400'000.-	Intérêts moratoires clients	25.-
Amortissements	80'000.-	Rabais accordés	4'890.-
Capital	30'000.-	Rabais obtenus	9'560.-
Débiteurs	120'000.-	Salaires	340'000.-
Escomptes accordés	4'000.-	Stock final	120'000.-
Escomptes obtenus	3'000.-	Stock initial	130'000.-
Frais bancaires	900.-	Variation de stock	?
Frais d'achats	1'400.-	Ventes de marchandises	670'000.-

PRAMA	391'840	PRAMV	401'840	MB	263'270	CAN	665'110	MB % CAN	39.58%
-------	---------	-------	---------	----	---------	-----	---------	-------------	--------

PRAMA : $400'000 + 1'400 - 9'560 = 391'840$

PRAMV : $391'840 + 10'000 = 401'840.-$

CAN : $670'000 - 4'890.- = 665'110.-$

MB : $665'110 - 401'840 = 263'270.-$

MB % CAN = $263'270 / 665'110.- = 39.58\%$

exercice 5	écritures du clôturé	10 points
-------------------	----------------------	-----------

Journaliser en utilisant les comptes les plus appropriés au sein de la société Comptabilité SA, les écritures de clôture 2020 suivantes. L'entreprise est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue (méthode effective). Le nombre de ligne ne correspond pas forcément à l'espace nécessaire pour répondre.

- Le loyer du locataire PATRICK a déjà été encaissé pour le mois de janvier, pour CHF 3'000.-
- La facture de téléphone de CHF 125.- (ttc, tva à 7.7%) du mois de décembre n'est pas encore arrivée.
- Des clients n'ont pas encore payé les marchandises que nous avons vendu en décembre, pour CHF 34'000.- (ttc, tva à 7.7%).
- Nous amortissons le mobilier, qui figure dans nos comptes pour CHF 30'000. Le mobilier est amorti sur 4 ans de manière linéaire indirecte. Tout notre mobilier a été acheté il y a deux ans, sauf de nouvelles tables pour la salle de pause du personnel, achetées le 17 septembre pour CHF 4'523.40 (ttc, tva à 7.7%)
- Un client (Pedro) nous a envoyé l'avis de faillite de sa société le 3 janvier 2021. La vente de marchandise que nous avons faite, pour CHF 3'000.- (h.t., tva à 7.7%) a été conclue en novembre 2020.

n°	débit	crédit	libellé	débit	crédit
1	Produits d'immeuble	PCA		3'000.-	3'000.-
2	Téléphone	CAP	125 / 1.077	116.05	116.05
3	Aucune écriture				
4	Amortissements	Mobilier	$(4'523.40 / 1.077) \times 25 \times 103 / 36000 + (30'000 - 4'200) / 3$	8'900.40	8'900.40
5	Pertes sur client	CAP		3'000.-	3'000.-

exercice 6	décompte tva	10 points
-------------------	--------------	-----------

Sur la page suivante, remplir le décompte TVA de la société GlaGla, qui fabrique des glaçons et des frigos industriels. La période qui nous intéresse est le premier trimestre 2021.

Les montants sont donnés hors taxes (sauf précision contraire).

• Achats de marchandises	200'000.-	à 7.7%	400
• Achats de marchandises	50'000.-	sans TVA	
• Frais bancaires	900.-	sans TVA	
• Frais d'achats (marchandises)	20'000.-	à 7.7%	400
• Loyers payés	30'000.-	sans TVA	
• Prestations à soi-même	40'000.-	à 7.7%	415
• Vente d'un véhicule d'occasion	30'000.-	(TTC) à 7.7%	200 300
• Ventes de marchandises	100'000.-	à 2.5%	200 310
• Ventes de marchandises	40'000.-	exclu	200 230
• Ventes de marchandises	90'000.-	export	200 220
• Ventes de marchandises	540'000.-	à 7.7%	200 300

Case 200 : $100'000 + 40'000 + 90'000 + 540'000 + 27'855.15 = 797'855.15$

Case 220 : 90'000.-

Case 230 : 40'000.-

Case 289 : $90'000.- + 40'000.- = 130'000.-$

Case 299 : $797'855.15 - 130'000 = 667'855.15$

Case 300 : $540'000 + 27'855.15 = 567'855.15$

Case 300 (droite) = 43'724.85

Case 310 : 100'000

Case 310 (droite) = 2'500.-

Case 399 : $43'724.85 + 2'500 = 46'224.85$

Case 400 : $220'000 \times 7.7\% = 16'940.-$

Case 415 : $40'000 \times 7.7\% = 3'080.-$

Case 479 : $16'940 - 3'080.- = 13'860.-$

Case 500 : $46'224.85 - 13'860.- = 32'364.85$

TIDC

Pour vos archives seulement. N'envoyez pas cette feuille à l'AFC.

Décompte TVA

Période de décompte: 01.01.21 - 31.03.21

2021, trimestre 1, état du 01.01.2021 au 31.03.2021

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12 juin 2009)		Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y.c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger		200		797'855
Contre-prestations contenues au ch. 200 provenant de prestations non imposables (art. 21) pour lesquelles il a été opté en vertu de l'art 22		205		
Déductions: Prestations exonérées (p. ex exportation, art 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art 107)		220	90'000	
Prestations fournies à l'étranger		221 +		
Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez svp. joindre le formulaire N° 764)		225 +		
Prestations non imposables (art.21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art 22		230 +	40'000	
Diminution de la contre-prestation		235 +		
Divers.....		280 +		130'000
Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)		299	=	667'855

II. CALCUL DE L'IMPÔT

Taux	Prestations CHF depuis le 01.01.2018	Impôt CHF / ct. depuis le 01.01.2018	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017
Normal	302 567'855	43'724.85 7,7%	301	8,0%
Réduit	312 100'000	2'500.00 2,5%	311	2,5%
Hébergement	342	3,7%	341	3,8%
Acquisitions	382		381	
Total de l'impôt dû (ch. 300 à 380)				46'224.85 399
Impôt préalable grevant les coûts de matériel et en prestations de services		400 16'940.00		
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation		405 +		
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art 32, veuillez svp. joindre un relevé détaillé)		410 +		
Correction de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art 31)		415 - 3'080.00		Total ch. 400 à 420
Réduction de la déduction de l'impôt préalable; prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, comme subventions, taxes de séjour, etc. (art 33, al. 2)		420 -		13'860.00 479
Montant à payer à l'administration fédérale des contributions		500	=	32'364.85
Solde en faveur de l'assujéti		510 =		

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes de séjour et similaires, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

Le/la sousigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations

Date

Signature valable

Personne de contact: nom, no tél.